

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025

Résumé / plan :

Le budget supplémentaire (BS 2025) :

Le BS 2025, voté après le compte administratif 2024 permet surtout d'injecter - après BP - les reports et restes à réaliser, mais aussi d'inscrire des dépenses et des recettes nouvelles. Il est voté en équilibre pour la section d'investissement, mais en déséquilibre excédentaire (recettes > dépenses) pour celle de fonctionnement (I).

La section de fonctionnement après BS 2025 :

Si les recettes de fonctionnement progressent très fortement (+ 18,3 %, soit + 7,78 M€), c'est parce qu'elles intègrent l'important report d'une partie de l'excédent global de clôture 2024, et ce malgré la minoration d'un million d'euros de la subvention versée par Toulouse Métropole (II). Les dépenses de fonctionnement demeurent inchangées mais la diminution des crédits de structure de la masse salariale des permanents (- 870 K€, soit - 2,6 %) permet de financer les besoins en charges à caractère général (+ 870 K€, soit +11,5%), notamment pour ce qui concerne l'activité. (III).

L'épargne de gestion diminue à due proportion de la baisse de la subvention TM (-1 M€). De positive (+ 480 K€), l'épargne devient négative (- 520 K€) (IV)

La section d'investissement après BS 2025 :

Les dépenses d'investissement progressent fortement (+ 747 K€, soit +43 %) sous l'effet de la reprise des restes à réaliser (270 K€) et de l'inscription de dépenses nouvelles (477 K€) (V). L'augmentation des recettes d'investissement à due proportion des dépenses (+ 747 K€) est entièrement assurée par le report d'une partie de l'Excédent global de clôture (EGC) (VI).

Les dépenses d'investissement à financer comprennent donc, en analyse financière, les dépenses de cette section, mais aussi l'épargne de gestion/nette qui est fortement négative, et donc devient une dépense. L'utilisation de la ressource EGC est donc très importante (- 1,75 M€) (VII).

I Le BS 2025

Le budget supplémentaire 2025 (BS) est voté après le compte administratif 2024 et permet :

- D'intégrer les restes à réaliser d'investissement de 2024 sur 2025 (dépenses d'investissement engagées en 2024 mais qui seront mandatées en 2025).
- D'intégrer les résultats 2024 à l'exercice 2025 (reports des soldes de fonctionnement et d'investissement et affectation de tout ou partie du résultat de fonctionnement en recette d'investissement)
- De prévoir et d'autoriser des dépenses et des recettes nouvelles.

	d	e	f	d+e+f
Exercice budgétaire 2025	Restes à réaliser	Affectations et reports	Dépenses et recettes nouvelles	TOTAL BUDG SUPPL
Recettes de fonctionnement		8 779 883,50 €	-1 000 000,00 €	7 779 883,50 €
Dépenses de fonctionnement				- €
Résultat de fonctionnement	- €	8 779 883,50 €	-1 000 000,00 €	7 779 883,50 €
Recettes d'investissement	- €	746 918,13 €	- €	746 918,13 €
Dépenses d'investissement	269 944,26 €	- €	476 973,87 €	746 918,13 €
Résultat d'investissement	-269 944,26 €	746 918,13 €	- 476 973,87 €	- €

Si le budget primitif 2025 a bien été voté en équilibre, sans reprise des résultats 2024, il en va différemment du budget supplémentaire 2025.

Ce dernier se caractérise par le fait d'être en équilibre pour la section d'investissement (dépenses = recettes), mais en déséquilibre excédentaire (dépenses < recettes) pour la section de fonctionnement.

	a	b	a+b=c	c/a
Exercice budgétaire 2025	Budget primitif	Budget supplémentaire	Budget total	Variation %
Dépenses de fonctionnement	42 580 604,00 €		42 580 604,00 €	0,0%
Dépenses d'investissement	1 722 500,00 €	746 918,13 €	2 469 418,13 €	43,4%
Total des dépenses	44 303 104,00 €	746 918,13 €	45 050 022,13 €	1,7%
Recettes de fonctionnement	42 580 604,00 €	7 779 883,50 €	50 360 487,50 €	18,3%
Recettes d'investissement	1 722 500,00 €	746 918,13 €	2 469 418,13 €	43,4%
Total des recettes	44 303 104,00 €	8 526 801,63 €	52 829 905,63 €	19,2%

Ce déséquilibre du fonctionnement s'explique avant tout par le fait que l'ancien excédent global de clôture (EGC) du budget annexe (fin 2022) a été repris par le budget principal de Toulouse Métropole, qui l'a reversé en 2023 au nouveau budget autonome de l'EPC pour un montant de 7,43 M€, en fonctionnement.

Cet EGC fonctionnement est passé de 7,43 M€ début 2023, à 8,91 M€ fin 2023. Il diminue légèrement en 2024 (-134 K€) pour s'établir à 8,78 M€.

Afin de respecter le principe de sincérité budgétaire, il a donc été choisi de voter les crédits du BS 2025 de la section de fonctionnement en déséquilibre excédentaire (recettes > dépenses)

II La progression des recettes de fonctionnement 2025 est forte (+ 7,78 M€, soit + 18,3 %), et provient de l'important report de 8,8 M€ de l'excédent global de clôture 2024 (partie fonctionnement) qui permet très largement d'amortir la diminution d'un million d'euros de la subvention versée par Toulouse Métropole.

Recettes de fonctionnement	BP 2025	var %	BS 2025 var €	TOTAL VOTE 2025
chap 013: atténuation de charges	250 000,00	0,00%	-	250 000,00
+ chap 70: produits des services	5 989 043,00	0,00%	-	5 989 043,00
+ chap 74: dotations et particip. (sauf subv TM)	4 493 000,00	0,00%	-	4 493 000,00
+ chap 75: autres produits courants	1 598 561,00	0,00%	-	1 598 561,00
= Recettes de gestion courante sauf subvention TM	12 330 604,00	0,00%	-	12 330 604,00
+ chap 74: subvention TM	29 950 000,00	-3,34%	- 1 000 000,00	28 950 000,00
= Recettes de gestion courante (a)	42 280 604,00	-2,37%	- 1 000 000,00	41 280 604,00
+ chap 77: produits spécifiques				-
+ chap 78: reprises (provisions, dépréciations)				-
= Recettes réelles (sauf 002) (b)	42 280 604,00	-2,37%	- 1 000 000,00	41 280 604,00
chap 042: ordre transfert entre sections	300 000,00		-	300 000,00
Recettes d'ordre (c)	300 000,00	0,00%	-	300 000,00
Recettes totales de fonct (sauf report 002): b+c=d	42 580 604,00	-2,35%	- 1 000 000,00	41 580 604,00
+ chap 002 (report fonctionnement) (e)	-		8 779 883,50	8 779 883,50
Recettes totales de fonct. (d+e=f)	42 580 604,00	18,27%	7 779 883,50	50 360 487,50

La forte progression d'ensemble des recettes de fonctionnement (+ 7,78 M€) provient :

- + 8,78 M € correspondant à de l'EGC fonctionnement N-1 (EGC début d'exercice 2024 de 8,91 M€) minoré de la diminution constatée au cours de l'exercice 2024 (- 134 K€).

	Exercice 2023	Exercice 2024
EGC au 1er janvier de l'exercice	7 431 150,73	9 835 558,38
+ variation de l'EGC	2 404 407,65	- 308 756,75
= EGC au 31 décembre de l'exercice	9 835 558,38	9 526 801,63
dont EGC au 31/12 reporté en recettes de fonctionnement N+1	8 914 066,20	8 779 883,50
dont EGC au 31/12 reporté en recettes d'investissement N+1	921 492,18	746 918,13

- La subvention allouée par Toulouse Métropole a pu être réduite d'un montant de 1 millions d'euros (passant de 29,95 M€ en BP 2025 à 28,95 M€ après BS 2025) grâce à une gestion rigoureuse des charges (et notamment la masse salariale des permanents) et à un excédent global de clôture jugé satisfaisant.

III Le total des dépenses de fonctionnement ne varie pas mais un virement est effectué depuis le chapitre 012 (charges de personnel ; - 870 K€) vers le chapitre 011 (charges à caractère général ; + 870 K€).

Dépenses de fonctionnement	BP 2025	var %	BS 2025 var €	TOTAL VOTE 2025
chap 011: charges générales	7 574 304,00	11,5%	870 000,00	8 444 304,00
+ chap 012: charges de personnel	33 236 909,00	-2,6%	- 870 000,00	32 366 909,00
+ chap 65: autres charges de gestion	899 391,00	0,0%		899 391,00
= Dépenses de gestion	41 710 604,00	0,0%	-	41 710 604,00
+ chap 67: charges spécifiques	90 000,00	0,0%		90 000,00
+ chap 68: dotations aux provisions				-
= Dépenses réelles (a)	41 800 604,00	0,0%	-	41 800 604,00
chap 023: virement à la section d'inv.	-			-
+ chap 042: ordre transfert entre sections	780 000,00	0,0%		780 000,00
= Dépenses d'ordre (b)	780 000,00	0,0%	-	780 000,00
Dépenses totales de fonct. (a+b=c)	42 580 604,00	0,0%	-	42 580 604,00

Charges de personnel (chapitre 012) permanents : - 870 K€ (- 3,5 %)

La ponction de 870 K€ (-3,5 %) opérée sur le chapitre 012 concerne la seule masse salariale des permanents.

Code opération	Code chapitre	BP_2025	BS_2025 var %	BS_2025 var €	Total voté 2025
ON001O003	012	10 420 227,00	-2,1%	- 215 000,00	10 205 227,00
ON002O003	012	10 206 175,00	-5,4%	- 550 000,00	9 656 175,00
ON004O002	012	4 491 880,00	-2,3%	- 105 000,00	4 386 880,00
		25 118 282,00	-3,5%	- 870 000,00	24 248 282,00

La comparaison des consommations cumulées sur la période janvier-mai met en évidence que la masse salariale des permanents connaît une légère diminution entre 2024 et 2025, qui résulte d'une politique volontariste de maîtrise du principal poste de dépenses (les 2/3) du budget de l'EPC.

Charges à caractère général (chapitre 011) : + 870 K€ (+ 11,5 %).

Outre des dépenses imprévues, l'augmentation de 870 k€ au chapitre 011 s'explique en grande partie par l'incertitude au moment du vote du budget primitif 2025 sur les dépenses de l'orchestre. En effet au moment de la saisie des prévisions budgétaires, la saison suivante (2025-2026) était encore en construction et une forte incertitude entourait la nature et la dimension financière des concerts. C'est pourquoi une augmentation de 413k€ est inscrite dans le cadre de ce budget supplémentaire. D'autres dépenses imprévues tels qu'une maintenance curative des cintres (27k€) ou encore des captations imprévues (39 k€) viennent compléter cette demande.

IV L'épargne de gestion diminue à due proportion de la baisse de la subvention TM (-1 M€). De positive (+ 480 K€), l'épargne devient négative (- 520 K€)

Chaîne de l'épargne	BP 2025	BS 2025		TOTAL VOTE 2025
		var %	var €	
Recettes de gestion des services	42 280 604	-2,37%	- 1 000 000	41 280 604
- Dépenses de gestion des services	41 710 604	0,00%	-	41 710 604
= Excédent brut courant	570 000	-175,44%	- 1 000 000	- 430 000
- Charges exceptionnelles larges	90 000	0,00%	-	90 000
+ Produits exceptionnels larges				-
= Epargne de gestion/brute/nette	480 000	-208,33%	- 1 000 000	- 520 000

L'épargne de gestion, qui ressortait à + 480 K€ lors du vote du BP 2025 diminue à due proportion de la baisse de 1 M€ de la subvention versée par Toulouse Métropole, qui passe de 29,95 M€ à 28,95 M€.

V Les dépenses d'investissement augmentent fortement de + 43 % (+ 747 K €)

Dépenses d'investissement	BP 2025	BS 2025		TOTAL VOTE 2025
		var %	var €	
chap 20: immo. incorporelles	142 250,00	0,0%	-	142 250,00
+ chap 21: immo. Corporelles (reports)	-		269 944,26	269 944,26
+ chap 21: immo. Corp (crédits nouveaux)	1 280 250,00	37,3%	476 973,87	1 757 223,87
= Dépenses d'équipement	1 422 500,00	52,5%	746 918,13	2 169 418,13
+ chap 27: autres immo. financières	-		-	-
= Dépenses réelles	1 422 500,00	52,5%	746 918,13	2 169 418,13
+ chap 040: ordre transfert entre sections	300 000,00	0,0%	-	300 000,00
Dépenses totales d'investissement	1 722 500,00	43,36%	746 918,13	2 469 418,13

La variation à la hausse des dépenses d'investissement se décompose entre :

- reprises des « restes à réaliser » de dépenses engagées mais non mandatées en 2024, qui basculent pour paiement en 2025 : 269,95 K€
- dépenses nouvelles 2025 : 476,98 K€ :

VI La progression des recettes d'investissement est entièrement portée par le report sur 2025 de l'excédent d'investissement 2024.

<i>Recettes d'investissement</i>	BP 2025	var %	BS 2025 var €	TOTAL VOTE 2025
chap 13: subventions d'investissement reçues	942 500,00	0,0%	-	942 500,00
+ chap 040: ordre transfert entre sections	780 000,00	0,0%	-	780 000,00
Recettes totales d'investissement (sauf reports 001)	1 722 500,00	0,00%	-	1 722 500,00
+ chap 001 (report investissement)			746 918,13	746 918,13
Recettes totales d'investissement	1 722 500,00	43,36%	746 918,13	2 469 418,13

La totalité de la hausse des recettes d'investissement (+ 747 K€) provient de la partie de l'EGC reporté.

VII Compte tenu de la baisse de l'épargne de gestion, le financement de l'investissement est assuré par la forte utilisation de l'excédent global de clôture.

Chaîne du financement et EGC	BP 2025	var %	BS 2025 var €	Total voté 2025
<u>Chaîne du financement de l'investissement</u>				
Dépenses d'équipement	1 422 500,00	52,5%	746 918,13	2 169 418,13
+ Dépenses financières	-		-	-
= Dépenses d'investissement à financer	1 422 500,00	52,5%	746 918,13	2 169 418,13
- Epargne de gestion/brute/nette	480 000,00		- 1 000 000,00	- 520 000,00
- Subventions d'investissement	942 500,00	0,0%	-	942 500,00
- Recettes financières				-
= Besoin (+) ou excédent (-) de financement	-		1 746 918,13	1 746 918,13
<u>Excédent global de clôture (EGC)</u>				
EGC au 1er janvier 2025	9 835 558,38	0,0%	-	9 835 558,38
+ variation de l'EGC au cours de l'exercice 2025	-		- 1 746 918,13	-1 746 918,13
= Dépenses d'investissement à financer	9 835 558,38	-17,8%	- 1 746 918,13	8 088 640,25

BP 25 : L'épargne de gestion/brute/nette, positive, finance un tiers des dépenses d'équipement, les deux tiers restant étant porté par la subvention d'investissement.

BP + BS 25 : L'épargne de gestion/brute/nette étant négative, elle devient une dépense à financer (520 K€), en plus du volume augmenté des dépenses d'équipement (2,17 M€). La subvention TM couvre 35 % des dépenses. C'est donc en utilisant fortement l'EGC (1,75 M€) que sont financées les dépenses (à hauteur de 65%).

